



## **AVIS AUX ETUDIANTS DU DEPARTEMENT DE GENIE CIVIL**

Conformément à l'arrêté N° 371 du 11 juin 2014 portant création, composition et fonctionnement des conseils de disciplines au sein des établissements d'enseignements supérieurs, nous invitons l'ensemble des étudiants du département de génie civil à élire leurs représentants (un titulaire et un suppléant) au conseil de discipline du département avant le 16/12/2021.

Le Département, le 01/12/2021.

